



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA
Pour un monde sans torture ni peine de mort
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Per un mondo senza tortura né pena di morte

Actions urgentes

Novembre 2009

PARAGUAY

Cinq communautés indigènes

Violation des droits des peuples autochtones, risques de représailles

(Source : Amnesty International AU 300/09-1)

Capitale : Asunción
Superficie : 406 750 km²
Population : 6,8 mio.
Peine de mort : abolie
Ratification de la Convention de l'ONU contre la torture : 1990



Cinq communautés indigènes situées dans l'est du Paraguay, ont échappé de justesse à une expulsion de leurs terres ancestrales. Cependant, les fermiers brésiliens qui affirment être propriétaires de ces terres ont épandu une substance toxique au moyen d'un avion, par suite de quoi plus de 200 personnes ont dû être soignées. Ces communautés risquent de nouvelles représailles.

Les communautés avas-guaranis de Loma Tajy, Ka'aguy Poty, Ka'aty Min, Ka'aguy Roky et Formosa vivent sur leurs terres depuis des générations. La propriété de ces terres est contestée par des fermiers installés de l'autre côté de la frontière brésilienne, qui y cultivent du soja. Le 6 novembre, l'arrêté qui menaçait ces communautés d'expulsion a été annulé à la suite d'un recours de leur avocat. Cependant, le jour même, près de 50 hommes, représentant semble-t-il ces fermiers, ont tenté de les chasser de leurs terres. Des membres des communautés leur ont décoché des flèches pour les repousser. Plus tard dans la journée, un avion a épandu sur les habitations ce qui semble être des pesticides utilisés dans la culture du soja. Depuis lors, la ministre de la Santé publique a indiqué que près de 220 personnes souffraient de symptômes tels que vomissements, évanouissements et difficultés respiratoires. Les ambulances qui ont emmené au moins sept personnes à l'hôpital auraient tardé à arriver. Le lendemain de l'épandage, des représentants de plusieurs ministères et le président de l'Institut indigène du Paraguay (INDI) se sont rendus sur les lieux. De l'eau potable a dû être fournie aux communautés. De graves inquiétudes demeurent quant à leur santé et leur sécurité.

Dans la lettre au Procureur général, nous appelons les autorités à assurer la sécurité de ces communautés et à faire en sorte qu'une aide médicale leur soit apportée. Nous leur demandons d'ouvrir une enquête sur les événements relatifs à cette journée. Nous leur rappelons que le droit de ces peuples à leurs terres ancestrales constitue un élément vital pour leur identité, leur subsistance et leur mode de vie et les engageons à remplir les obligations imposées notamment par la Constitution paraguayenne et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Lettre à :	Copie à :
Fiscal General Dr. Rubén Candia Amarilla Ministerio Público Chile entre Rodriguez de Francia y Ygatymi Asunción - PARAGUAY	Ambassade de la République du Paraguay Kramgasse 58 Case postale 523 3000 Berne 8
Fax + 595 21 454 6003	Fax 031 312 34 32
E-mail : ministro@ministeriopublico.gov.py	E-mail : embapar@embapar.ch
Port : 1 fr. 80 ct. (courrier A)	Port : 1 fr. (courrier A), 85 ct. (courrier B)

MERCI D'ENVOYER CES LETTRES AVANT LE 21 DÉCEMBRE 2009 !

ACAT-Suisse

Speichergasse 29
Case postale 5011
CH-3001 Berne
www.acat.ch
CCP : 12-39693-7



Coordination des actions urgentes :

Sonam Bernhard
Tél. 031 312 20 44
Fax 031 312 58 11
E-mail : s.bernhard@acat.ch
Prochaine action : janvier 2010



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA
Pour un monde sans torture ni peine de mort
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Per un mondo senza tortura né pena di morte

Actions urgentes

Novembre 2009

ZIMBABWE

Gertrude Hambira, militante syndicale Menaces, craintes pour sa sécurité

(Source : Amnesty International UA 303/09)

Capitale : Harare
Superficie : 390 580 km²
Population : 12,4 mio.
Peine de mort : en vigueur
Ratification de la Convention de l'ONU contre la torture : non



Le domicile de Gertrude Hambira, syndicaliste de 48 ans bien connue au Zimbabwe, a été attaqué par trois hommes armés le 3 novembre. Elle se cache actuellement par crainte pour sa vie.

Le 3 novembre dernier vers minuit, le domicile de Mme Hambira, secrétaire générale du Syndicat général des travailleurs de l'agriculture et des plantations du Zimbabwe (GAPWUZ), a été attaqué par trois hommes armés. Elle n'était pas à ce moment dans sa maison de Milton Park, banlieue de Harare, mais son mari, sa mère âgée et leurs enfants étaient présents. Les hommes ont réveillé son mari et lui ont demandé où était son épouse. Ils l'ont immobilisé au sol et ont menacé de tirer sur lui lorsqu'il a appelé à l'aide. L'un d'eux a tiré une fois dans le toit de la maison. Les hommes ont emporté trois téléphones portables, 100 dollars américains et des photos de Mme Hambira avec ses enfants et n'ont quitté les lieux que lorsqu'une alarme de sécurité a été activée. Le mari a alors pu appeler la police. Cette attaque fait suite à deux attaques similaires attribuées à des agents de la sécurité de l'Etat à Harare la semaine précédente. Le 27 octobre, Edith Mashayire, salariée du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), parti politique dirigé par le Premier ministre Morgan Tsvangirai, a été attaquée dans la rue par des hommes armés. Ceux-ci lui auraient dit qu'elle était en état d'arrestation et auraient commencé à l'agresser avec leur pistolet, puis l'auraient relâchée après qu'elle eut demandé de l'aide aux passants. La même semaine, un autre employé du MDC, Pascal Gwezere, a été enlevé à son domicile par des agents, qui l'auraient torturé. Par la suite, il a été accusé d'être entré par effraction dans un dépôt d'armes militaire et d'avoir suivi un entraînement militaire en Ouganda en 1999. On pense que ces accusations sont forgées de toutes pièces.

Dans la lettre au ministre de l'Intérieur, nous exhortons les autorités à assurer la sécurité de Gertrude Hambira et demandons qu'une enquête indépendante soit menée sur les circonstances de cette attaque. Nous engageons les autorités à mettre fin aux actes de harcèlement et d'intimidation commis contre des défenseurs des droits humains et des militants politiques par des agents de la sécurité de l'Etat.

Lettre à :	Copie à :
Hon. Giles Mutsekwa Minister of Home Affairs P. Bag 7703 Causeway Harare, ZIMBABWE	Ambassade de la République du Zimbabwe Kommandantenstrasse 80 10117 Berlin ALLEMAGNE
Fax +263 4 707 231	Fax +49 30 20 45 50 62
E-mail :-	E-mail :-
Port : 1 fr. 80 (courrier A)	Port : 1 fr. 30 ct. (courrier A), 1 fr. 20 ct. (courrier B)

MERCI D'ENVOYER CES LETTRES AVANT LE 18 DÉCEMBRE 2009 !

ACAT-Suisse

Speichergasse 29
Case postale 5011
CH-3001 Berne
www.acat.ch
CCP : 12-39693-7



Coordination des actions urgentes :

Sonam Bernhard
Tél. 031 312 20 44
Fax 031 312 58 11
E-mail : s.bernhard@acat.ch
Prochaine action : janvier 2010